

Administration Communale d'Aubange

Mise à jour
mai 2018

Plaines et stages de vacances

Projet d'accueil

(Projet pédagogique

+

Règlement d'Ordre Intérieur)



PROJET PÉDAGOGIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

CONTEXTE

La commune d'Aubange organise des plaines et stages de vacances depuis 1981.

Le rôle pédagogique, éducatif, structurant des activités jeunesse n'est pas mineur. Les plaines et stages se veulent un lieu d'accueil pour tous, un temps de vacances où personne ne s'ennuie. Chaque enfant y est accueilli avec ses particularités, ses envies, son histoire.

Depuis toujours, la volonté a été de maintenir un accès très démocratique aux plaines.

Néanmoins, depuis 2017, un tarif différencié a été mis en place.

Pour les enfants domiciliés sur la commune, ou dont un parent travaille pour la Commune, le tarif est resté identique. Par contre, celui pour les enfants qui ne sont pas domiciliés sur la commune ou dont aucun parent ne travaille pour la commune celui-ci a été revu à la hausse, tout en restant malgré tout comparable « au prix du marché ».

QUI SOMMES-NOUS ?

L'Administration communale désigne chaque année un ou plusieurs agent(s), au sein de son Service Jeunesse, pour la coordination générale des activités de vacances.

La coordination générale est chargée : du recrutement (coordinateurs et animateurs), des formations, de l'organisation générale, des inscriptions, de la diffusion des flyers, de la coordination entre les différents services communaux concernés ainsi qu'avec les différents partenaires extérieurs.

Service Jeunesse : 063/37.20.40

QUI ACCUEILLONS-NOUS ?

Les plaines et stages de vacances sont accessibles à TOUS les enfants de 2,5 à 12 ans, chacun y est accueilli avec ses particularités, ses envies, son histoire.

Si un enfant rencontre des besoins plus spécifiques, la coordination générale invite ses parents à la contacter afin de préparer au mieux sa venue. L'accueil de cet enfant pourra alors être pensé et organisé afin qu'il profite au maximum et que ses parents soient rassurés.

En outre, l'administration propose différentes formations à ses équipes afin de mieux préparer la venue et l'accueil d'un enfant à besoins spécifiques.

OÙ ET QUAND LES ACCUEILLONS-NOUS ?

Les plaines de vacances d'été se déroulent durant les 4 semaines complètes de juillet. Elles sont au nombre de huit :

1. Athus Home Lorrain 2,5-12 ans : rue Jean Jaurès - 6791 Athus
2. Athus Tilleuls 2,5-5 ans : rue des Tilleuls – 6791 Athus
3. Aubange 4-12 ans: rue du stade - 6790 Aubange
4. Bikini 2,5-5 ans: rue de la cité - 6790 Aubange
5. Aix-sur-Cloie 2,5-12 ans: rue Reifenberg - 6792 Aix-sur-cloie
6. Battincourt 2,5-12 ans: rue de la Batte - 6792 Battincourt
7. Rachecourt 2,5-12 ans : rue de la strale - 6792 Rachecourt
8. Ados plaines 12-15 ans : Pavillon du Joli-Bois - rue de la piscine - 6791 Athus

Les stages de printemps sont organisés pendant le congé de printemps sur différents endroits :

1. Athus : stage pour les 2,5-5 ans : Salle « les Tilleuls » rue des Tilleuls – 6791 Athus
stage pour les 6-12 ans : Salle « Le Rallye » rue du centre - 6791 Athus
stage culturel pour les 6-12 ans : Centre culturel rue du centre – 6791 Athus
2. Aubange : stage pour les 2,5-5 ans : école communale – 6790 Aubange
stage pour les 6-12 ans : Salle polyvalente rue Schmit - 6790 Aubange
stage nature pour les 6-12 ans : salle « La Harpaille » Clémarais – 6790 Aubange
3. Rachecourt : stage pour les 2.5-12 ans: rue de la Strale - 6792 Rachecourt

Selon la disponibilité des locaux et l'évolution de la fréquentation aux plaines et stages, il est possible que d'autres lieux soient également concernés.

Par exemple pour les plaines 2018, celle d'Aix-sur-Cloie sera déplacée à Halanzy pour cause de travaux à l'école d'Aix-sur-Cloie.

PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

Les plaines et stages de vacances de l'Administration Communale d'Aubange poursuivent quatre objectifs principaux, conformément au décret du 17 mai 1999 relatif aux centres de vacances.

1. Le développement physique de l'enfant, selon ses capacités, par la pratique du sport, des jeux ou d'activités de plein air
2. La créativité de l'enfant, son accès et son initiation à la culture dans ses différentes dimensions, par des activités variées d'animation, d'expression, de création et de communication
3. L'intégration sociale de l'enfant, dans le respect des différences, dans un esprit de coopération et dans une approche multiculturelle
4. L'apprentissage de la citoyenneté et de la participation

Que ce soit lors des stages de petites vacances ou durant l'été, une attention particulière est apportée au bien être des plus jeunes enfants.

En effet, les organisateurs ont bien conscience que les plus petits, parfois tout juste sortis de la crèche, ont besoin d'une attention particulière, de locaux et mobilier adaptés, d'un programme d'activités réaliste pour cette tranche d'âge.

Certains accueils sont donc uniquement à l'attention des enfants de 2.5 ans à 5 ans, du mobilier pour enfants de maternelle est rapatrié dans les structures qui n'en ont pas, des coins sieste sont mis en place partout où cela s'avère nécessaire,...

Les animateurs de « petits » sont sensibilisés à l'encadrement de ceux-ci et au fait que les activités doivent être pensées différemment de l'animation d'enfants plus âgés.

De manière générale, voici différentes actions mises en place afin d'atteindre ces quatre objectifs, que ce soit avec les plus jeunes, les enfants d'âge moyen, ou même les adolescents.

LE DÉVELOPPEMENT PHYSIQUE DE L'ENFANT, SELON SES CAPACITÉS, PAR LA PRATIQUE DU SPORT, DES JEUX OU D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR

« Le sport est dépassement de soi. Le sport est école de vie. » Aimé Jacquet

Les enfants ont beaucoup d'énergie et la pratique d'un sport leur permet de la mettre à profit dans un esprit de coopération et sans attente de résultat.

Le sport est non seulement un excellent moyen de se défouler, mais également un outil de socialisation : il faut suivre des règles précises et se respecter les uns les autres.

Les enfants auront l'occasion, tout au long des activités, de s'initier à différents sports existants (natation, escalade, football, etc.) et ils pourront également se défouler à travers différents jeux de « cour » réinventés par les animateurs.



Et pour motiver les enfants, quoi de mieux que des animateurs sportifs et dynamiques?

LA CRÉATIVITÉ DE L'ENFANT, SON ACCÈS ET SON INITIATION À LA CULTURE DANS SES DIFFÉRENTES DIMENSIONS, PAR DES ACTIVITÉS VARIÉES D'ANIMATION, D'EXPRESSION, DE CRÉATION ET DE COMMUNICATION

" C'est en jouant, et seulement en jouant, que l'individu, enfant ou adulte, est capable d'être créatif et d'utiliser sa personnalité toute entière. C'est seulement en étant créatif que l'individu découvre le soi." Donald Woods Winnicott

La créativité est un aspect important concernant le développement d'un enfant et c'est un sujet qui se retrouvera tout au long des stages et des plaines.

Les enfants pourront s'exprimer artistiquement via des activités manuelles en réalisant des fresques, des bricolages, des dessins... Les animateurs veilleront à personnaliser les différents espaces avec les enfants afin qu'ils se les approprient.

L'accent sera mis sur l'importance de l'amusement et non sur le résultat final.

Enfin, ils pourront également faire fonctionner leur imagination lors d'activités d'expression corporelle, lors de grands jeux, etc.



L'INTÉGRATION SOCIALE DE L'ENFANT, DANS LE RESPECT DES DIFFÉRENCES, DANS UN ESPRIT DE COOPÉRATION ET DANS UNE APPROCHE MULTICULTURELLE

« Le bonheur est la seule chose qui se double si on le partage. » Albert Schweitzer

Partage, respect, solidarité et découverte de l'autre sont des valeurs qui guident ce présent projet d'accueil. Tout au long des stages et des plaines, les animateurs / coordinateurs veilleront à ce que ces valeurs soient respectées et surtout comprises de tous.



L'APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA PARTICIPATION

Citoyenneté :

« Je ne suis ni Athénien, ni Grec, mais un citoyen du monde. » Socrate

Les animateurs/coordonateurs essayeront de faire prendre conscience aux enfants qu'ils sont membres d'un groupe, d'une commune, d'un pays, etc. et que dans chacune de ces catégories, des décisions sont prises, des projets sont pensés, tout cela ayant des répercussions sur la collectivité.

L'objectif des membres de l'équipe sera de susciter l'envie des enfants de prendre part à ces projets, décisions qui les concernent. Tout cela dans le respect de chacun.

En outre, la citoyenneté passe aussi par le respect de l'environnement. Les ressources de la planète s'épuisent, il faut réagir et préserver au maximum notre nature. La citoyenneté, c'est aussi éduquer les enfants à la compréhension et la préservation de la nature qui les entoure.

Afin d'encourager les enfants à devenir des citoyens responsables de leur environnement, plusieurs animations leur seront proposées afin de les sensibiliser, comme par exemple l'intervention d'un guide nature lors de la semaine dédiée à ce thème.

Participation :

« Tu me dis, j'oublie. Tu m'enseignes, je me souviens.

Tu m'impliques, j'apprends. » Benjamin Franklin

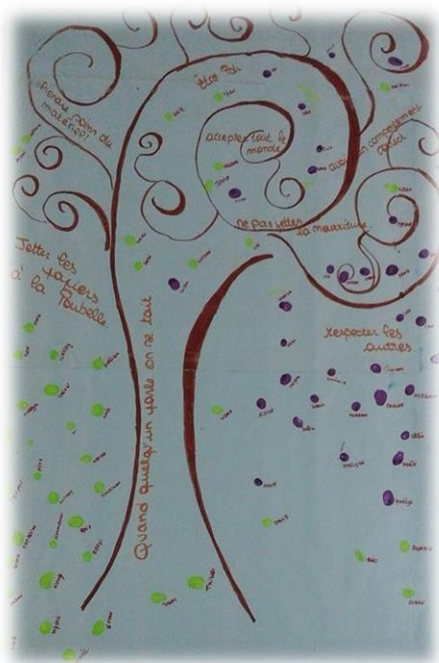
Cette citation explique tout. Les enfants sont acteurs de leur développement.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants participent activement au bon déroulement des stages et des plaines, que ce soit lors des activités, des périodes d'accueil, des temps libres, des repas, etc.

Les animateurs seront attentifs à ce que chaque enfant puisse s'exprimer librement, ils essayeront de les sensibiliser à l'importance de leur participation au sein de la vie de la collectivité. Les enfants pourront faire des remarques, proposer des améliorations, etc. Dans la mesure du possible, dans le respect du présent projet, et en concertation avec le coordinateur, l'équipe pédagogique adaptera les activités en fonction des envies des jeunes.

Par contre, les animateurs ne forceront jamais un enfant à participer à une activité si ce dernier n'a pas envie. Bien sûr, l'équipe essaiera de susciter l'envie de l'enfant à participer mais s'il préfère regarder, se mettre de côté, c'est à lui de décider.

Afin de susciter l'envie de l'enfant à prendre part aux animations proposées, chaque structure proposera des temps d'activités organisés par ateliers. Ainsi, les enfants pourront choisir l'atelier qui leur plait le plus.



Objectif d'apprentissage de la citoyenneté et de la participation : arbre des règles de vie d'une de nos structures de 2016, réalisé par et pour les enfants.

RECRUTEMENT

Le Service Jeunesse, via les différents canaux de communication (courriers, mails, réseaux sociaux, site internet de l'Administration Communale,...) procède au recrutement des différents coordinateurs et animateurs dans le respect des normes d'encadrement en vigueur, tant qualitativement (1 animateur sur 3 breveté) que quantitativement (1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus).

Une partie de ce personnel est composée d'agents communaux travaillant dans le secteur de l'accueil temps libre durant l'année scolaire.

FORMATION

L'Administration s'engage à promouvoir une formation de qualité à destination des animateurs et coordinateurs. En effet, elle participe chaque année aux frais d'inscription des formations et ce pour plusieurs raisons :

- engager du personnel breveté/qualifié ;
- soutenir les étudiants dans leur recherche de formation et d'emploi.

LES RÉUNIONS ENTRE COORDINATEURS

Animées par le Service Jeunesse, ces réunions permettent aux coordinateurs de préparer différents aspects de leur stage et plaine :

- o choix des thèmes et/ou du fil rouge ;
- o commande du matériel ;
- o organisation des activités « spéciales » (goûters, spectacles, etc.)

LES RÉUNIONS D'ÉQUIPES D'ANIMATION

Elles sont menées indépendamment les unes des autres par leur coordinateur respectif. Elles visent notamment à :

- définir les groupes de vie et de leurs animateurs respectifs (essentiellement lors des plaines);
- découvrir ou redécouvrir le projet d'accueil et le Règlement d'Ordre Intérieur ;
- organiser concrètement le stage ou la plaine (planning d'activités, réunions de débriefing, matériel spécifique, etc.)

LES RENCONTRES INTERPLAINES (UNIQUEMENT LORS DES PLAINES D'ÉTÉ)

Soirée des animateurs

Durant les plaines le Service Jeunesse organise une soirée à destination des différents animateurs et coordinateurs afin de renforcer la cohésion d'équipe et enrichir leur bagage.

Pour cela, chaque plaine est amenée à présenter aux autres une activité/organisation spécifique qu'elle met en place.

Une animation est ensuite proposée à l'ensemble des participants (jeux de coopération, tournoi, initiation à un nouveau sport, etc).

Débriefing final des plaines

Sur base des différentes réunions hebdomadaires, réalisées sur chaque plaine, le Service Jeunesse organise un débriefing final avec les différents coordinateurs. Ce temps de rencontre permet de réfléchir sur les pratiques et mieux préparer l'année suivante.

ACCUEIL DES ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

Depuis plusieurs années, l'Administration se concentre sur l'accueil des enfants à besoins spécifiques, et ce afin que TOUS les enfants puissent profiter de leur séjour dans les organisations de vacances qu'elle organise.

Pour y parvenir, différentes actions sont mises en place :

- Accueil Assistance Répét : possibilité de mettre en place, selon les moyens, une collaboration avec ce service qui propose l'intervention d'un/d'une assistant(e) afin de prendre en charge, sur le terrain, un enfant ayant des besoins spécifiques. Cette intervention a pour objectif d'accompagner l'enfant dans son intégration au sein de son groupe.
- Promemploi : l'Administration a proposé, en 2015, une journée de « sensibilisation à l'accueil des enfants à besoins spécifiques » à destination de tous les animateurs et coordinateurs.
- CJLG : en 2015, certains animateurs et coordinateurs ont bénéficié d'un perfectionnement à l'accompagnement d'enfants à besoins spécifiques (formation de 5 jours)
- Service d'Aide Précoce : collaboration avec ce service pour le suivi de certains enfants
- Collaboration avec Handicontact : communication des supports de promotion et d'inscription de nos organisations à la personne de référence « Handicontact », permettant une meilleure diffusion de l'information pour les familles concernées
- Collaboration avec l'AVIQH dans le cadre de la mise en place de formations liées à ce thème

L'Administration encourage les animateurs et coordinateurs qui « reviennent » d'année en année à mettre en pratique les conseils obtenus lors de ces différentes actions et à en informer les nouveaux membres de leur équipe. En parallèle, l'Administration tend à mettre de nouvelles formations en place pour les différentes équipes.

PARTENAIRES ET MOYENS

C'est en travaillant ensemble qu'il est possible d'améliorer la qualité des accueils lors des vacances. Pour y parvenir, le Service Jeunesse travaille en étroite collaboration avec ces différents partenaires :

PARTENAIRES COMMUNAUX

CENTRE CULTUREL

Le Centre Culturel d'Aubange autorise de manière ponctuelle les équipes d'animation à utiliser ses locaux pour leurs activités.

BIBLIOTHÈQUE ET LUDOTHÈQUE

L'équipe des bibliothèques et ludothèques propose le prêt gratuit de livres et de jeux de société à destination des enfants accueillis, en lien avec les thèmes choisis et les activités proposées par les différentes équipes d'animation.

CENTRES SPORTIFS COMMUNAUX (PISCINE ET SALLES)

Chaque année, les centres sportifs communaux ainsi que le bassin de natation sont accessibles durant les stages et plaines de vacances.

ASBL CENTRE SPORTIF LOCAL D'AUBANGE (MATÉRIEL)

L'Asbl Centre Sportif Local d'Aubange prête de manière ponctuelle, du matériel sportif spécifique aux équipes d'animation.

COORDINATION ACCUEIL TEMPS LIBRE

Diffusion d'informations concernant les organisations de vacances via la page « Accueil Temps Libre Aubange » sur Facebook, prêt de matériel pédagogique (malles pédagogiques, livres d'activités, lots de livres à destination des enfants...)



Livres d'activités proposés par l'ATL pour les équipes d'animation

MAISON DES JEUNES « PLANÈTE J »

Grâce à l'ASBL Maison des Jeunes « Planète J », l'accueil des adolescents au sein des plaines d'été a pu être renforcé et amélioré. En effet, durant le mois de juillet, la Maison des Jeunes ferme ses portes afin de se consacrer uniquement aux « Adosplaines ». Les « Adosplaines », c'est une structure à destination des jeunes de 12 à 15 ans.

DIFFÉRENTS SERVICES IMPLIQUÉS DANS LES ORGANISATIONS DE VACANCES

- Service travaux : transport, réparations, etc.
- Service des cuisines : durant les plaines d'été des repas chauds sont proposés aux enfants. ceux-ci sont réalisés à la cuisine centrale de l'école communale d'Aubange et livrés ensuite sur les différentes implantations des plaines
- Service entretien : organisation et gestion de l'entretien des différents bâtiments utilisés pour les stages et plaines de vacances
- Infographie/informatique/imprimerie/téléphonie: réalisation des supports, mise à disposition de gsm pour les coordinateurs, gestion du programme d'encodage, etc.
- Comptabilité : se charge de la facturation des présences, repas et excursions, ainsi que du versement des salaires des membres des équipes
- Service personnel : rédaction des contrats, conventions et fiches de salaire

ADEPS

Les équipes d'animation, en fonction des objectifs fixés pour leur structure, peuvent emprunter du matériel sportif spécifique via les prêts de l'ADEPS (modules de psychomotricité, jeux d'équilibre, etc.)

POSTE 2 DE LA ZONE DE SECOURS LUXEMBOURG : CASERNE D'ATHUS

La sécurité des enfants étant un objectif prédominant au sein des organisations, l'administration souhaite que les enfants et l'ensemble de l'équipe d'animation soient chaque année sensibilisés à ce sujet et, pour ce faire, des exercices d'évacuation sont mis en place dans chaque structure durant l'été. Ces exercices permettent de mettre les équipes d'animation en situation et de rappeler les réflexes à adopter en cas d'évacuation et d'incendie auprès des enfants et animateurs.

En outre, les groupes d'enfants des stages et des plaines peuvent se rendre directement à la caserne et, en continuité avec l'exercice d'évacuation, visiter les lieux et découvrir le métier de pompier.

GESTIONNAIRES/PROPRIÉTAIRE DES LOCAUX NON COMMUNAUX

Afin d'organiser au mieux l'utilisation des locaux, différentes actions sont mises en place avec ces partenaires : état des lieux, convention d'occupation des locaux, rencontre préalable, etc.

PERSONNES RESSOURCES

En fonction des thèmes choisis, des envies des enfants, etc. l'administration peut mettre en place des conventions de volontariat afin que des personnes motivées et aux compétences spécifiques puissent réaliser l'une ou l'autre animation avec les enfants (guide nature, animateur théâtre, clown...)

PARENTS ET ENFANTS

PARENTS

Animateurs et coordinateurs comptent sur tous les parents afin d'organiser au mieux la venue de chaque enfant. En 2017, une attention particulière a été donnée aux temps d'arrivée et de départ des enfants et parents lors des plaines. En effet, ces deux moments sont déterminants par rapport au bien-être de l'enfant au sein de son groupe.

Les parents peuvent apporter des suggestions, des conseils, des idées aux différentes équipes, et ce afin d'améliorer l'accueil de tous les enfants durant les congés.

ENFANTS

Chaque enfant a sa place au sein du groupe et peut donner des idées, des remarques, proposer des activités, etc. Différents temps précis sont mis en place à ce sujet afin de donner envie aux enfants de s'investir dans la vie de son stage ou plaine, mais il leur est bien sur possible de le faire tout au long de la journée.

A ce sujet, en 2017, une modification de l'organisation au niveau du choix du type de plaine pour les enfants de 12 ans a été réfléchi et mise en place. Les années précédentes, les enfants de 12 ans étaient directement dirigés vers la plaine « ados », plaine spécifique pour les enfants de 12 à 15 ans. Cependant, plusieurs enfants ne souhaitaient pas y aller car ils ne se sentaient pas prêts, tandis que d'autres n'attendaient qu'une chose : y aller (prise en compte de l'âge au premier juillet).

Afin de pouvoir laisser davantage de choix aux enfants, à partir de juillet 2017, les enfants de 12 ans pourront choisir : s'inscrire dans une plaine traditionnelle ou aux adoplaines. L'âge pris en compte sera toujours le 1^{er} juillet.

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

PLAINES D'ÉTÉ

GÉNÉRALITÉS

- Nom du Pouvoir Organisateur : Administration communale d'Aubange
- Personne représentant le Pouvoir Organisateur : Mme V. BIORDI - BOURGMESTRE
- Adresse : 22 rue Haute – 6791 ATHUS
- Service : service jeunesse - Adrien LESPAGNARD 063/37.20.40 – jeunesse@aubange.be
- Reconnaissance et subvention : agrément, subvention et contrôle des milieux d'accueil par l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

PÉRIODE, HORAIRE, LIEUX

PÉRIODE ET HORAIRE

Les plaines se déroulent durant les 4 semaines complètes de juillet, de 8h30 à 16h00.

Un accueil gratuit est mis en place à partir de 7h30 le matin, et un accueil payant jusque 18h30 l'après-midi.

ADRESSES DES DIFFÉRENTES PLAINES/BUS

- Athus Home Lorrain: rue Jean Jaurès - 6791 Athus
- Athus Tilleuls : rue des Tilleuls – 6791 Athus
- Aubange: rue du stade - 6790 Aubange
- Bikini: rue de la cité - 6790 Aubange
- Aix-sur-Cloie: rue Reifenberg - 6792 Aix-sur-cloie
- Battincourt: rue de la Batte - 6792 Battincourt
- Rachecourt : rue de la strale - 6792 Rachecourt
- Ados plaines : Pavillon du Joli-Bois - rue de la piscine 6791 Athus

Particularité pour juillet 2018 : pas de plaine à Aix-sur-Cloie mais ajout d'une plaine :

- Halanzy : Grand'Place – 6792 Halanzy

Un ramassage en bus est organisé à Athus le matin et en fin de journée. L'horaire figure dans le dossier d'inscription, sur la partie qui est à conserver par le parent.

SANTÉ - SÉCURITÉ - ASSURANCES

SANTÉ

PREMIERS SOINS

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : du désinfectant, une pommade réparatrice et calmante en cas de coups, de brûlure ou en cas de piqûre d'insecte.

PRISE DE MÉDICAMENTS

Si un enfant doit prendre des médicaments, il est demandé aux parents, via la fiche santé, de fournir un **certificat médical**, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la dose et la durée du traitement annexé à une autorisation parentale.

SÉCURITÉ

Le personnel des plaines s'engage à veiller au besoin de la sécurité de base de l'enfant, du point de vue de la prévention des accidents domestiques, de la prévention incendie, des sorties extérieures et de la sécurité de la route.

Afin de les aider dans cette tâche, le Service Jeunesse met en place, depuis 2015 et en collaboration avec le Poste 2 de la Zone de Secours Luxembourg, des exercices d'évacuation au sein de chaque structure de plaine. Ces exercices ont pour objectif de fournir et rappeler, si nécessaires, les bons réflexes à adopter en cas d'incendie, tant pour les animateurs que pour les enfants. Afin de ne pas inquiéter les parents, une affiche informant de la mise en place de l'exercice, mais non de la date, est mise en évidence au sein de chaque plaine.

ASSURANCES

Les membres du personnel des plaines sont couverts par une assurance responsabilité civile et les enfants par une assurance scolaire.

Chaque parent doit souscrire une assurance familiale pour son enfant.

ACCESSIBILITE

Les plaines de vacances s'adressent aux enfants âgés de 2.5 à 15 ans, en fonction des différentes structures d'accueil.

L'accès aux plaines de vacances ne peut, en aucun cas, être limité par des critères discriminatoires, tels que l'origine culturelle, la langue maternelle, le sexe,...

ENCADREMENT

L'administration communale respecte les normes indiquées par l'ONE et adapte son personnel d'encadrement en fonction de la fréquentation des enfants aux plaines de vacances :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et +
- 1 coordinateur par structure

Le **service jeunesse**, via la personne chargée du suivi des plaines, assure l'organisation générale, la préparation et le suivi administratif des plaines ainsi que l'organisation des activités.

Chaque **coordinateur** de plaine est chargé du fonctionnement général de sa structure.

- Tâches administratives, registres des présences
- Superviser le bon déroulement des repas et le nettoyage.
- Responsable pédagogique de la plaine, il supervise la préparation des activités, anime les réunions du staff pédagogique et stimule la créativité des animateurs.
- Veiller à la sécurité des enfants et du personnel sur le site et lors des activités extérieures.
- Personne de contact pour les parents comme pour le service jeunesse.
- Il veille au respect de la discipline, tant de la part du personnel que des usagers, parents et enfants.

Chaque **animateur** est responsable de l'encadrement et de l'animation des enfants qui lui sont confiés.

- Activités : il soumet ses activités au coordinateur puis les prépare et les gère sur le terrain.
- Encadrement : il assure la surveillance des enfants, prend les présences, assume toutes les tâches inhérentes au bien-être des enfants.
- Tenue vestimentaire : l'animateur est garant de l'image de la plaine. Il veillera à être habillé de façon appropriée et adaptée aux activités.

- Objets personnels : les objets de valeurs sont proscrits durant cette période. Le GSM est toléré uniquement dans le but d'être joignable par son coordinateur lors de sorties extérieures à la plaine.

MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Des séances d'inscriptions sont organisées avant les plaines de vacances. Les dates de ces séances sont diffusées via le dossier d'inscription et ont lieu plus ou moins deux mois avant le début des plaines.

Ces séances ont lieu à l'Administration Communale, au 22 rue Haute, 6791 à Athus.

Aucune inscription ne sera acceptée avant ces séances.

A défaut de pouvoir se rendre aux séances d'inscription, les parents peuvent inscrire leur enfant :

- Par mail : renvoyer les documents complétés à l'adresse jeunesse@aubange.be
- Par courrier : renvoyer les documents complétés au Service Jeunesse, 39 avenue de la Libération, 6791 Athus
- Sur rdv : remettre les documents à un agent du Service Jeunesse lors d'un rdv (063/37.20.40 – jeunesse@aubange.be)

Le dossier d'inscription (en annexe) est divisé en 2 parties :

- Fiche comprenant les renseignements généraux et pratiques liés au fonctionnement des plaines (horaire, numéros de contact,...) : cette fiche est **à conserver** par le parent
- Fiche d'inscription et de santé **à remettre** à l'administration: fiche à compléter permettant d'informer les plaines concernant la santé de l'enfant, le choix des activités, le choix des repas, les autorisations parentales accordées ou non, etc. Ce document, une fois rempli et signé par le parent, sera vérifié par les coordinateurs et conservé sur le lieu d'accueil. Tout changement concernant cette fiche d'inscription sera transmis au plus vite à l'équipe par le tuteur légal de l'enfant.

Pour des raisons de capacité et de qualité d'accueil, toutes les plaines sont limitées en nombre de places.

Par ailleurs, en ce qui concerne les repas chauds, aucun menu alternatif ne sera proposé. Nous demandons donc aux parents d'être attentifs au menu annexé dans le document d'inscription et qui reprend les allergènes.

AUTORISATIONS PARENTALES

Sur la fiche d'inscription, différentes autorisations parentales sont demandées. En cas de refus, il est demandé au parent de barrer les mentions concernées par le refus.

Ces différentes mentions concernent :

- L'autorisation de prendre en charge de l'enfant, de lui administrer les traitements nécessaires, et de laisser au médecin l'autorisation de prendre les décisions urgentes concernant la santé de l'enfant (y compris intervention chirurgicale)
- L'autorisation de véhiculer l'enfant aux différentes activités extérieures (Transports Goedert)
- L'autorisation de laisser rentrer l'enfant seul à la maison
- L'autorisation de prendre et diffuser des photos sur lesquelles figure l'enfant en vue de les publier dans le cadre communal (Echo communal, presse locale, pages communales sur les Réseaux sociaux, etc.)

TARIFS

La redevance pour la participation aux plaines de vacances communales est fixée comme suit :

- Pour les enfants dont un parent au moins est domicilié au sein de la Commune d'Aubange ou dont un parent est membre du personnel communal ou assimilé :
 - Un forfait de 5€ par semaine et par enfant (à raison de 1€ par jour ouvrable à déduire en cas de jour férié), forfait qui s'applique également pour les demi-journées;
- Pour les enfants dont aucun parent n'est domicilié au sein de la Commune d'Aubange ou dont aucun parent n'est membre du personnel communal ou assimilé :
 - Un forfait de 20€ par semaine et par enfant (à raison de 4€ par jour ouvrable à déduire en cas de jour férié), forfait qui s'applique également pour les demi-journées ;
- Le forfait indiqué n'inclut pas les sorties extraordinaires qui nécessiteront une participation financière supplémentaire, qui correspondra au prix coutant de l'activité. La participation, ou non, à ces sorties extraordinaires devra être précisée sur la fiche d'inscription.
- Une redevance supplémentaire, mais facultative, est fixée comme suit pour les repas chauds : un forfait de 15€ par semaine et par enfant (à raison de 3€ par jour ouvrable à déduire en cas de jour férié). Le choix de recourir ou non à ces repas chauds se fera via la fiche d'inscription.
- Une redevance supplémentaire, mais facultative, est fixée comme suit pour l'accueil du soir, organisé au-delà de 16h30 :
 - De 16h30 à 17h30 : forfait de 10€/semaine,
 - De 16h30 à 18h30 : forfait de 20€/la semaine.

Une réduction de 50% est possible pour l'accueil du soir si :

- l'enfant bénéficie du tarif communal
- sur présentation d'une composition de ménage
- sur présentation de l'avertissement extrait de rôle de l'année précédente du ménage si sur ce dernier les revenus annuels bruts du ménage ne dépassent pas :
 - 40.000,00€ pour une personne isolée ;
 - 60.000,00€ pour un couple.
- Les enfants dont un parent au moins est membre de l'équipe d'encadrement des plaines de vacances communales bénéficient de la gratuité, exception faite des repas et des sorties extraordinaires.
- **Remarque** : vous pouvez bénéficier d'une intervention de votre **mutuelle** pour la participation de votre enfant aux plaines de vacances, pensez alors à remettre, dès le premier jour de votre enfant aux plaines, l'attestation de votre mutuelle préalablement complétée. Attention, celle-ci ne vous sera retournée qu'après les plaines, uniquement lorsque le paiement de la plaine aura été honoré.

FRÉQUENTATION ET FACTURATION

La fréquentation n'est soumise qu'à l'inscription préalable et est envisagée de manière hebdomadaire.

La facturation se fait sur base des fiches d'inscription.

Ainsi, les désistements et les absences ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure laissé à l'appréciation des autorités communales. Toute réclamation doit être introduite par écrit au Collège communal. Sans certificat médical ou raison impérieuse acceptée par l'Administration, seront donc facturées : la redevance pour la participation aux plaines, la redevance pour les repas chauds et la participation à une ou plusieurs sorties extraordinaires.

Les factures seront envoyées au responsable fiscal de l'enfant dont les coordonnées complètes sont à compléter sur la fiche d'inscription.

S'il est constaté lors d'une inscription que des impayés de participations précédentes aux plaines de vacances communales demeurent, celle-ci pourra être refusée.

QUELQUES RÈGLES POUR LES PARENTS

De manière générale :

- Si une autre personne reprend votre enfant en fin de journée, il est obligatoire de donner un mot ou de prévenir la coordinatrice de la plaine, sans quoi l'équipe ne pourra laisser partir votre enfant qu'avec les personnes indiquées sur la fiche d'inscription.
- Il est indispensable de se présenter à la coordinatrice ou à un animateur avant de partir avec un enfant.
- Si votre enfant a besoin d'une attention particulière, vérifiez le premier jour que l'information soit bien passée auprès de l'équipe (allergie, ...)
- Veillez à respecter au maximum les horaires de la plaine, et ce afin de permettre aux enfants de commencer leur aventure en même temps que les autres enfants ;
- La fin des activités est prévue pour 16h. Ne venez pas rechercher votre enfant avant afin de lui permettre de terminer sa journée (sauf cas de force majeure) ;
- Nous vous demandons de prévoir pour votre enfant :
 - o Des vêtements pouvant être salis
 - o Deux collations (une pour 10h et l'autre pour 15h)
 - o De l'eau en suffisance pour toute la journée
 - o En cas de fortes chaleurs: casquette au nom de l'enfant, crème solaire (avec nom de l'enfant inscrit dessus)
 - o Mauvais temps: chaussures adaptées, imperméable
 - o Pour les plus petits: vêtements de rechange, langes, doudou, tétine...
- En ce qui concerne les effets personnels de votre enfant:
 - o Merci d'inscrire le nom de votre enfant sur l'ensemble de ses affaires.
 - o Attention, veillez à ce que votre enfant n'apporte pas sur la plaine GSM, tablette... ou autre gadgets du même style. L'Administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol
 - o En cas d'oubli sur la plaine (sacs, casquettes, vêtements...) : si le nom de votre enfant est inscrit, l'équipe vous remettra les affaires avant le dernier jour de la plaine. Par contre, si aucun nom n'est inscrit et que les équipes ne savent pas à qui remettre les affaires, elles seront transférées au service jeunesse puis disponibles jusqu'au 31 décembre de l'année en cours (Service Jeunesse, 39 Avenue de la Libération à Athus). Au-delà de cette date, l'administration se réserve le droit de donner les affaires à une association ou de les garder pour les plaines suivantes (vêtements de rechange).
- Si un problème quelconque arrive, parlez-en au coordinateur, il est à votre disposition et ne manquera pas de vous écouter pour permettre aux plaines d'évoluer dans le bon sens.

QUELQUES RÈGLES POUR LES ENFANTS

Chaque structure organise, en début de plaine, une activité permettant aux enfants d'établir, avec leurs animateurs respectifs, des règles de vie. Ces règles permettront à chaque enfant d'être informé de ce qu'il peut ou ne peut pas faire afin que les journées se passent bien et que tout le monde puisse en profiter.

Néanmoins, même si chaque plaine établit ses propres règles, en voici quelques-unes d'ordre plus général, nous invitons les parents à les lire à/avec leurs enfants...

- Si tu n'as pas envie de participer à une activité, parles-en avec ton animateur, mais si cela arrive trop souvent, l'équipe en parlera avec tes parents afin de trouver une solution.
- Les consignes qu'on te donne ne sont pas là dans le but de t'embêter. Respecte-les, elles sont là pour le bon déroulement des activités et/ou pour ta sécurité.
- Le matériel et les lieux te sont prêtés. Il est important de les respecter afin que les autres enfants puissent en profiter aussi bien que toi.
- Tu aimes bien que tout soit propre, nous aussi. Alors prends de bonnes habitudes tout de suite: les papiers à la poubelle, on range ce qu'on prend et on tire la chasse d'eau quand on va aux toilettes.
- Ne fais jamais aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse, même pour rigoler !
- Pas de gros mots, pas de violence, juste du respect ! ☺
- Les objets personnels restent à la maison ! Cela évitera les jalousies, les pertes, etc.
- Surtout amuse-toi !!!!

DISCIPLINE

Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, les enfants doivent faire preuve de savoir-vivre à l'égard de leurs condisciples et des animateurs. Une attitude convenable et un langage correct sont attendus de leur part ainsi que le respect de tout ce qui est mis à disposition (matériel, mobilier, locaux). Tout comportement inadapté risquant de perturber le groupe est sanctionné, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

- o Mode opératoire 1 : faits problématiques répétés
 1. Remarques des animateurs et du coordinateur responsable à l'attention de l'enfant + information des faits verbalement à l'attention des parents responsables
 2. Avertissement par écrit : de la coordination (plaine + service jeunesse) à l'attention des parents responsables
 3. Convocation des parents par écrit – avec l'équipe de coordination pour trouver une solution. A défaut, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.
- o Mode opératoire 2 : faits graves
 1. Convocation des parents par écrit – avec l'équipe de coordination pour trouver une solution. A défaut, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.

CADRE ÉTHIQUE

Le personnel encadrant est tenu de préserver le caractère confidentiel des informations obtenues de par sa fonction au sein du milieu d'accueil, en dehors des besoins pour l'accomplissement de sa fonction.

RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

L'administration communale agit conformément :

- au décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;
- à l'arrêté du gouvernement de la communauté française fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire
- et à l'arrêté du gouvernement de la communauté française fixant le code de qualité de l'accueil.

DIFFUSION DU PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil peut être remis lors des séances d'inscription et est également disponible en ligne sur le site de l'Administration : www.aubange.be

RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

STAGES

GÉNÉRALITÉS

- Nom du Pouvoir Organisateur : Administration communale d'Aubange
- Personne représentant le Pouvoir Organisateur : Mme V. BIORDI - BOURGMESTRE
- Adresse : 22 rue Haute – 6791 ATHUS
- Service : service jeunesse - Adrien LESPAGNARD 063/37.20.40 – jeunesse@aubange.be
- Reconnaissance et subvention : agrément, subvention et contrôle des milieux d'accueil par l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

PERIODE, HORAIRES, LIEUX

PERIODE ET HORAIRES

Les stages sont organisés durant les vacances de printemps, de 9h00 à 16h00.

Un accueil, gratuit, est mis en place à partir de 7h30 le matin, et un accueil payant jusque 18h30 l'après-midi.

ADRESSES DES DIFFÉRENTES PLAINES/BUS

- Athus :
 - Salle « les Tilleuls » rue des Tilleuls
 - Salle « Le Rallye » rue du centre
 - Centre culturel rue du centre – 6791 Athus
- Aubange :
 - Ecole communale rue du Stade
 - Salle polyvalente rue Schmit
 - Salle « La Harpaille » Clémarais – 6790 Aubange
- Rachecourt : rue de la Strale - 6792 Rachecourt

SANTÉ - SÉCURITÉ - ASSURANCES

SANTÉ

PREMIERS SOINS

Les animateurs disposent d'une boîte de premiers soins. Dans le cas de situations ponctuelles ou dans l'attente de l'arrivée du médecin, ils peuvent administrer les médicaments suivants et ce à bon escient : du désinfectant, une pommade réparatrice et calmante en cas de coups, de brûlure ou en cas de piquûre d'insecte.

PRISE DE MÉDICAMENTS

Si un enfant doit prendre des médicaments, il est demandé aux parents, via la fiche santé, de fournir un **certificat médical**, daté et signé, spécifiant le nom du médicament, la dose et la durée du traitement annexé à une autorisation parentale.

SÉCURITÉ

Le personnel s'engage à veiller au besoin de la sécurité de base de l'enfant, du point de vue de la prévention des accidents domestiques, de la prévention incendie, des sorties extérieures et de la sécurité de la route.

ASSURANCES

Les membres du personnel sont couverts par une assurance responsabilité civile et les enfants par une assurance scolaire.

Chaque parent doit souscrire une assurance familiale pour son enfant.

ACCESSIBILITE

Les stages de vacances s'adressent aux enfants âgés de 2.5 à 12 ans, en fonction des différentes structures d'accueil.

L'accès aux stages ne peut, en aucun cas, être limité par des critères discriminatoires, tels que l'origine culturelle, la langue maternelle, le sexe,...

ENCADREMENT

L'administration communale respecte les normes indiquées par l'ONE et adapte son personnel d'encadrement en fonction des inscriptions. Pour rappel, les normes d'encadrement sont les suivantes :

- 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et +
- 1 coordinateur par structure

Le **service jeunesse** de l'Administration Communale, assure l'organisation générale, la préparation et le suivi administratif des stages ainsi que l'organisation des activités.

Chaque **coordinateur** est chargé du fonctionnement général de sa structure.

- Tâches administratives, registres des présences
- Superviser le bon déroulement général.
- Responsable pédagogique, il supervise la préparation et l'organisation des activités, il anime les éventuelles réunions du staff pédagogique et stimule la créativité des animateurs.
- Veiller à la sécurité des enfants et du personnel sur le site et lors des activités extérieures.
- Personne de contact pour les parents comme pour le service jeunesse.
- Il veille au respect de la discipline, tant de la part du personnel que des usagers, parents et enfants.

Chaque **animateur** est responsable de l'encadrement et de l'animation des enfants qui lui sont confiés.

- Activités : il soumet ses activités au coordinateur puis les prépare et les gère sur le terrain.
- Encadrement : il assure la surveillance des enfants, prend les présences, assume toutes les tâches inhérentes au bien-être des enfants.
- Tenue vestimentaire : l'animateur est garant de l'image du service jeunesse. Il veillera à être habillé de façon appropriée et adaptée aux activités.
- Objets personnels : les objets de valeurs sont proscrits durant cette période. Le GSM est toléré uniquement dans le but d'être joignable.

MODALITÉS PRATIQUES D'INSCRIPTION

Des séances d'inscriptions sont organisées avant les stages de vacances. Les dates de ces séances sont diffusées via le dossier d'inscription et ont lieu plus ou moins deux mois avant le début des stages.

Ces séances ont lieu à l'Administration Communale, au 22 rue Haute, 6791 à Athus.

Aucune inscription ne sera acceptée avant ces séances.

A défaut de pouvoir se rendre aux séances d'inscription, les parents peuvent inscrire leur enfant :

- Par mail : renvoyer les documents complétés à l'adresse jeunesse@aubange.be
- Par courrier : renvoyer les documents complétés au Service Jeunesse, 39 avenue de la Libération, 6791 Athus
- Sur rdv : remettre les documents à un agent du Service Jeunesse lors d'un rdv (063/37.20.40 – jeunesse@aubange.be)

Le dossier d'inscription (en annexe) est divisé en 2 parties :

- Fiche comprenant les renseignements généraux et pratiques liés au fonctionnement (horaire, numéros de contact,...) : cette fiche est **à conserver** par le parent
- Fiche d'inscription et de santé **à remettre** à l'administration: fiche à compléter concernant la santé de l'enfant, le choix du stage, les autorisations parentales accordées ou non, etc. Ce document, une fois rempli et signé par le parent, sera vérifié par les coordinateurs et conservé sur le lieu d'accueil. Tout changement concernant cette fiche d'inscription sera transmis au plus vite à l'équipe par le tuteur légal de l'enfant.

AUTORISATIONS PARENTALES

Sur la fiche d'inscription, différentes autorisations parentales sont demandées. En cas de refus, il est demandé au parent de barrer les mentions concernées par le refus.

Ces différentes mentions concernent :

- L'autorisation de prendre en charge de l'enfant, de lui administrer les traitements nécessaires, et de laisser au médecin l'autorisation de prendre les décisions urgentes concernant la santé de l'enfant (y compris intervention chirurgicale)
- L'autorisation de véhiculer l'enfant aux différentes activités extérieures (Transports Goedert)
- L'autorisation de laisser rentrer l'enfant seul à la maison
- L'autorisation de prendre et diffuser des photos sur lesquelles figure l'enfant en vue de les publier dans le cadre communal (Echo communal, presse locale, pages communales sur les réseaux sociaux, etc.)

TARIFS

La redevance pour la participation aux stages communaux est fixée comme suit :

- Pour les enfants dont un parent au moins est domicilié au sein de la Commune d'Aubange ou dont un parent est membre du personnel communal ou assimilé :
 - Un forfait de 15€ par semaine (12€ pour une semaine de 4 jours) et par enfant (forfait qui s'applique également pour les demi-journées);
- Pour les enfants dont aucun parent n'est domicilié au sein de la Commune d'Aubange ou dont aucun parent n'est membre du personnel communal ou assimilé :
 - Un forfait de 60€ par semaine (48€ pour une semaine de 4 jours) et par enfant (forfait qui s'applique également pour les demi-journées) ;

Une redevance supplémentaire, mais facultative, est fixée comme suit pour l'accueil du soir, organisé au-delà de 16h30 :

- De 16h30 à 17h30 : forfait de 10€/semaine,
- De 16h30 à 18h30 : forfait de 20€/la semaine.

Une réduction de 50% est possible pour l'accueil du soir si :

- l'enfant bénéficie du tarif communal
- sur présentation d'une composition de ménage
- sur présentation de l'avertissement extrait de rôle de l'année précédente du ménage si sur ce dernier les revenus annuels bruts du ménage ne dépassent pas :
 - 40.000,00€ pour une personne isolée ;
 - 60.000,00€ pour un couple.

Les enfants dont un parent au moins est membre de l'équipe d'encadrement bénéficient de la gratuité.

Remarque : vous pouvez bénéficier d'une intervention de votre **mutuelle** pour la participation de votre enfant aux stages et plaines de vacances, pensez alors à remettre, dès le premier jour de participation, l'attestation de votre mutuelle préalablement complétée. Attention, celle-ci ne vous sera retournée qu'après le paiement de la facture.

FRÉQUENTATION ET FACTURATION

La fréquentation n'est soumise qu'à l'inscription préalable et est envisagée de manière hebdomadaire.

La facturation se fait sur base des fiches d'inscription.

Ainsi, les désistements et les absences ne seront remboursés que sur présentation d'un certificat médical ou en cas de force majeure laissé à l'appréciation des autorités communales. Toute réclamation doit être introduite par écrit au Collège communal.

Les factures seront envoyées au responsable fiscal de l'enfant dont les coordonnées complètes sont à compléter sur la fiche d'inscription.

S'il est constaté, lors d'une inscription, que des impayés de participations à des organisations jeunes précédentes demeurent, celle-ci pourra être refusée.

Le nombre de places est limité pour chaque stage de vacances.

QUELQUES RÈGLES POUR LES PARENTS

De manière générale :

- Si une autre personne reprend votre enfant en fin de journée, il est obligatoire de donner un mot ou de prévenir le personnel sur place, sans quoi l'équipe ne pourra laisser partir votre enfant qu'avec les personnes indiquées sur la fiche d'inscription.
- Il est indispensable de se présenter à la coordinatrice ou à un animateur avant de partir avec un enfant.
- Si votre enfant a besoin d'une attention particulière, vérifiez le premier jour que l'information soit bien passée auprès de l'équipe (allergie, ...)
- Veillez à respecter au maximum les horaires afin de permettre aux enfants de commencer leur journée en même temps que les autres enfants ;
- La fin des activités est prévue pour 16h. Ne venez pas rechercher votre enfant avant afin de lui permettre de terminer sa journée (sauf cas de force majeure) ;
- Nous vous demandons de prévoir pour votre enfant :
 - o Des vêtements pouvant être salis
 - o Deux collations (une pour 10h et l'autre pour 15h)
 - o De l'eau en suffisance pour toute la journée
 - o En cas de fortes chaleurs: casquette au nom de l'enfant, crème solaire (avec nom de l'enfant inscrit dessus)
 - o Mauvais temps: chaussures adaptées, imperméable
 - o Pour les plus petits: vêtements de rechange, langes, doudou, tétine...
- En ce qui concerne les effets personnels de votre enfant:
 - o Merci d'inscrire le nom de votre enfant sur l'ensemble de ses affaires.
 - o Attention, veillez à ce que votre enfant n'apporte pas de GSM, tablette... ou autre gadgets du même style. L'Administration communale décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol
 - o En cas d'oubli de quelque chose (sacs, casquettes, vêtements...) : si le nom de votre enfant est inscrit, l'équipe vous remettra les affaires avant le dernier jour. Par contre, si aucun nom n'est inscrit et que les équipes ne savent pas à qui remettre les affaires, elles seront transférées au service jeunesse puis disponibles jusqu'au 31 décembre de l'année en cours (Service Jeunesse, 39 Avenue de la Libération à Athus). Au-delà de cette date, l'administration se réserve le droit de donner les affaires à une association ou de les garder pour les plaines suivantes (vêtements de rechange).
- Si un problème quelconque arrive, parlez-en au coordinateur, il est à votre disposition et ne manquera pas de vous écouter afin de permettre à l'enfant de s'épanouir.

QUELQUES RÈGLES POUR LES ENFANTS

Même si chaque structure peut établir ses propres règles, en voici quelques-unes d'ordre plus général, nous invitons les parents à les lire à/avec leurs enfants...

- Si tu n'as pas envie de participer à une activité, parles-en avec ton animateur, mais si cela arrive trop souvent, l'équipe en parlera avec tes parents afin de trouver une solution.
- Les consignes qu'on te donne ne sont pas là dans le but de t'embêter. Respecte-les, elles sont là pour le bon déroulement des activités et/ou pour ta sécurité.
- Le matériel et les lieux te sont prêtés. Il est important de les respecter afin que les autres enfants puissent en profiter aussi bien que toi.

- Tu aimes bien que tout soit propre, nous aussi. Alors prends de bonnes habitudes tout de suite: les papiers à la poubelle, on range ce qu'on prend et on tire la chasse d'eau quand on va aux toilettes.
- Ne fais jamais aux autres ce que tu n'aimerais pas qu'on te fasse, même pour rigoler !
- Pas de gros mots, pas de violence, juste du respect ! ☺
- Les objets personnels restent à la maison ! Cela évitera les jalousies, les pertes, etc.
- Surtout amuse-toi !!!!

DISCIPLINE

Afin de respecter le bien-être et l'épanouissement de chacun, les enfants doivent faire preuve de savoir-vivre à l'égard de leurs condisciples et des animateurs. Une attitude convenable et un langage correct sont attendus de leur part ainsi que le respect de tout ce qui est mis à disposition (matériel, mobilier, locaux). Tout comportement inadapté risquant de perturber le groupe est sanctionné, la sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

- Mode opératoire 1 : faits problématiques répétés
 4. Remarques des animateurs et du coordinateur responsable à l'attention de l'enfant + information des faits verbalement à l'attention des parents responsables
 5. Avertissement par écrit : de la coordination (plaine + service jeunesse) à l'attention des parents responsables
 6. Convocation des parents par écrit – avec l'équipe de coordination pour trouver une solution. A défaut, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.
- Mode opératoire 2 : faits graves
 2. Convocation des parents par écrit – avec l'équipe de coordination pour trouver une solution. A défaut, une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée.

CADRE ÉTHIQUE

Le personnel encadrant est tenu de préserver le caractère confidentiel des informations obtenues de par sa fonction au sein du milieu d'accueil, en dehors des besoins pour l'accomplissement de sa fonction.

RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS EN VIGUEUR

L'administration communale agit conformément :

- au décret relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire ;
- à l'arrêté du gouvernement de la communauté française fixant les modalités d'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à la coordination de l'accueil des enfants durant leur temps libre et au soutien de l'accueil extrascolaire
- et à l'arrêté du gouvernement de la communauté française fixant le code de qualité de l'accueil.

DIFFUSION DU PROJET D'ACCUEIL

Le projet d'accueil peut être remis lors des séances d'inscription et est également disponible en ligne sur le site de l'Administration : www.aubange.be